

Règlement de Fonctionnement

Activités périscolaires sur la commune de PUJAUT

(Adoption par délibération du Conseil Syndical en date du 17 juin 2024 et mis en application à compter du 01 septembre 2024)

Proposé par la commune de PUJAUT, organisé par le Syndicat Intercommunal pour le Développement Social des Cantons de Villeneuve les Avignon et de Roquemaure (SIDSCAVAR), l'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) de Pujaut est un service qui permet aux parents de pouvoir concilier, au mieux, vie professionnelle et vie familiale par la mise en place de temps d'accueil, pour leurs enfants d'âge maternelle et élémentaire, avant et après la journée de classe.

1 - Préinscription :

Les parents désireux d'inscrire leurs enfants à l'ALP de PUJAUT doivent remplir préalablement un dossier de préinscription. Un identifiant et un mot de passe sont remis afin de faire les réservations en ligne. Ce dossier est commun à l'ensemble des services (accueil de loisirs petites et grandes vacances, séjours de vacances avec hébergement ...) proposé par le SIDSCAVAR et peut être téléchargé sur le site (www.sidscavar.com). Si l'enfant a déjà fréquenté un des services du SIDSCAVAR, ce dossier est déjà constitué, il suffit de l'actualiser. Il est à retourner à :

L'Espace Intercommunal « Les Cigales »

3201, Route d'Avignon
30650 Rochefort du Gard
Tel : 04 90 26 69 30

Pièces à joindre au dossier d'inscription et à actualiser au 1^{er} janvier :

- Fiche sanitaire de liaison avec les vaccins renseignés
- Attestation d'Assurance scolaire et de responsabilité civile en cours
- Numéro allocataire CAF du Gard
- Carte d'identité des responsables de l'enfant
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture eau, EDF, téléphone)
- Avis d'imposition sur le revenu du foyer (année N-1 sur les revenus N-2)
- Justificatif de la garde des enfants en cas de jugement
- **Fiche de renseignements pour l'année scolaire à remettre au plus tôt, afin que l'activité soit visible sur votre kiosque famille dès la prochaine rentrée.**

2 – Inscriptions / désinscriptions périscolaires :

Ce service est réservé aux enfants qui fréquentent les écoles publiques de la commune de Pujaut.

L'inscription consiste à réserver des temps d'accueil pour le matin et le soir pour une durée d'accueil minimale d'une séance. L'inscription d'un enfant se fait via le site internet www.sidscavar.com.

Le soir, pour les élémentaires uniquement, vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant sur un atelier d'accompagnement scolaire pour une durée d'une heure de 17h15 à 18h15, départ échelonné possible.

Dès les devoirs terminés, il rejoindra une des activités de l'accueil périscolaire. Cet atelier est animé soit par des enseignants soit par des animateurs (max 36 places). Pour inscrire un enfant ou annuler son inscription, il convient simplement d'accéder au kiosque familles sur le site internet, au plus tard à **16H30** la veille du jour d'accueil souhaité (le vendredi avant 16h30 pour le lundi de la semaine suivante).

Compte tenu de la souplesse du dispositif d'inscription ou de désinscription, il ne sera procédé à aucun remboursement de séances (même en cas de maladie).

3 - Jours et horaires d'ouverture de l'Accueil de Loisirs de Pujaut :

Pour l'accueil du matin ◇ De 7h30 à 8h50 le lundi, mardi, jeudi et vendredi
Pour des raisons de sécurité et d'organisation le portail ferme à 8h40

Pour l'accueil du soir ◇ De 17h00 à 18h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

4 - Participation des familles :

1.25€ et 1.50€ la séance en fonction du quotient familial.

Toute réservation périscolaire engendre un paiement immédiat par carte bleue via le kiosque famille.

La famille règle sa participation dès la réservation des séances, basculées dans son panier, sur son espace afin qu'elles soient validées.

Vous avez la possibilité d'avoir un accompagnement à la démarche de réservation et de paiement en ligne auprès du Service Relation aux Familles sur l'espace Intercommunal « les Cigales ».

Attention, une majoration sera appliquée de **0.25€** sur le tarif de la séance en cas de non réservation. Vous recevrez une e-facture dans votre espace sur le kiosque famille qui interviendra le mois suivant (post paiement).

5 - Procédure exceptionnelle :

En cas d'empêchement majeur d'un parent, un enfant non inscrit à l'accueil périscolaire pourra y être accueilli sans réservation. La famille aura à justifier de cet empêchement a posteriori. Cette mesure d'exception relève ici d'un dispositif de solidarité et non d'un service d'accueil.

6 - Lieux d'accueil maternelle et élémentaire :

L'Accueil de Loisirs maternelle fonctionne dans les installations de l'école maternelle située Chemin du Puits Carré, 30131 PUJAUT.

Le responsable de l'accueil maternelle peut être joint durant les plages d'accueil au 04.90.90.89.00

L'accueil de Loisirs élémentaire fonctionne dans les installations de l'école élémentaire Les Félibres, 03 rue Frédéric Mistral, 30131 PUJAUT.

Le matin, les enfants sont accompagnés par les parents et sont accueillis par un personnel d'animation.

Le soir, les enfants d'âge maternel inscrits sont confiés par le personnel de l'école aux animateurs. Les enfants d'âge élémentaire inscrits sont récupérés dès la sortie de classe et sont accompagnés par les animateurs dans la salle du périscolaire ou dans une salle de classe mise à disposition pour l'accompagnement scolaire. Prévoir un goûter et une gourde dans le sac de votre enfant.

7 - Reprise en charge des enfants :

Durant les temps périscolaires du soir, les parents responsables des enfants doivent signer une feuille d'émargement afin de pouvoir récupérer ces derniers.

Toute personne autre que le ou les responsables légaux, doit fournir une autorisation écrite datée et signée du parent responsable l'y autorisant.

Si votre enfant part seul du périscolaire une autorisation parentale devra le justifier.

8- Divers

En ce qui concerne les petites blessures, les soins seront dispensés à l'enfant sur place par le personnel d'encadrement. Pour les accidents plus graves, il sera fait appel au SAMU ou pompiers. Les parents seront prévenus dans les meilleurs délais.

✂.....



(Coupon à remettre au directeur de l'ALP)

Récépissé d'acceptation du Règlement de fonctionnement

ALP de Pujaut



Je soussigné(e) Madame, Monsieur,

.....

Parents de l'enfant.....

Déclare avoir pris connaissance du Règlement de Fonctionnement de L'ALP de Pujaut et en accepte les termes sans conditions.

Fait à, Le

Signature du représentant légal

« Lu et approuvé »